

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 6 février 2024

DCM : N° 2024-02-05

OBJET : SALLE DES FETES – FOUCHERANS – PRIX DU CHAUFFAGE

**L'an deux mil vingt-quatre
Le six février**

Envoyé en préfecture le 13/02/2024
Reçu en préfecture le 13/02/2024
Publié le
ID : 025-200082758-20240206-2024_02_05-DE

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 10/02/2024
Convocation du Conseil du
06/02/2024
Membres en exercice : 19

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : tous les membres

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle LEFEBVRE, excusée, pouvoir à Patrice PRETOT ; Mme Mireille PICARD, excusée, pouvoir à Mme Nathalie LAURENT ; M. Ghislain VICAIRE, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents :

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Emmanuel LACOMBE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « L'Espérance » de Tarcenay assure des cours de gymnastique à la salle des fêtes de Foucherans.

Afin de pouvoir facturer l'utilisation du chauffage, le Maire rappelle que pour les années 2021 et 2022 aucun cours n'a été assurés suite à la crise du Covid. Il rappelle les montants facturés à cette association pour les années de 2016 à 2020 qui font apparaître une moyenne de 150 € par année et pour une heure de cours.

Il indique également au Conseil Municipal que cette année, trois heures de cours sont données et que le chauffage n'est en marche que les deux premières heures.

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix du chauffage pour cette association pour la saison 2023-2024 à 350 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et fixe le montant du chauffage pour l'utilisation de la salle des fêtes de Foucherans pour les cours de gymnastique à 350 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 19 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

